



La commune représente le premier maillon de l'organisation territoriale.

Durant leur mandat, **les élus** des communes propriétaires d'une forêt assurent un **rôle essentiel** d'intérêt général.

De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique et crises sanitaires en forêt, baisse de la DGF, dépendance budgétaire aux recettes forestières, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui, et d'une représentation forte.**

## L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services aux adhérents ?

- **Un rôle syndical** défendant les intérêts des communes propriétaires de forêt : Les mobilisations que nous avons menées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires tout en œuvrant au maintien du service public forestier. Plus notre association aura d'adhérents, plus elle pourra peser.
- **Des formations gratuites** (en salle et en forêt) pour les élus afin d'apporter des éléments facilitant les décisions que votre conseil municipal aura à prendre au cours de votre mandat (l'aménagement forestier, l'affouage, la gestion multifonctionnelle...). Elles facilitent également le dialogue avec votre technicien forestier.
- **Une analyse des données cadastrales** : notre utilitaire foncier permet de dresser la liste des biens sans maître de votre commune. Notre accompagnement facilite leur intégration à votre domaine forestier voire à constituer une réserve foncière, à réduire le morcellement de la forêt privée, à vendre au besoin des biens, etc.
- **Un « kit affouage »** à disposition des adhérents comprenant des modèles de délibération, de règlements, de rôle, d'engagement des bénéficiaires affouagistes, d'autorisation du maire.
- **Un service en ligne dédié** ([www.coforbfc.fr](http://www.coforbfc.fr)) : votre adhésion vous donne accès à de nombreux modèles de documents (délibérations, arrêtés, courriers, etc.).
- **Des plaquettes d'information** pour donner des points de repères sur des volets réglementaires, sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, etc.
- **Le CoForInfo** national, la **Newsletter** régionale et **l'INFOrestier** départemental informant des actions engagées par le réseau des Communes forestières.
- **Un service de question en ligne** : Vous pouvez poser vos questions. Nous y répondrons, dans la limite de nos compétences ou vous orienterons vers l'interlocuteur approprié.

## ET L'ADHÉSION, combien ça coûte ?

L'appel à cotisation est **individualisé** pour chaque commune. Son calcul repose sur les **recettes de ventes de bois de votre commune lissée sur 3 ans.**

Le montant de la cotisation s'échelonne de 80 € (cotisation de base) à 785 €. Dans la majorité des cas, le montant de la cotisation est **inférieur à 1% du montant des ventes de bois.**

## 2025, des actions à venir

- ✗ **Diffuser une exposition sur les forêts publiques face aux changements climatiques** : plusieurs territoires accueilleront cette exposition itinérante.
- ✗ **Organiser les petits déjeuners de la contractualisation** : des réunions destinées aux élus seront planifiées dans plusieurs entreprises de transformation du bois.
- ✗ **Former les élus** : 5 formations sur : « L'aménagement forestier en période de crise », « Sécuriser les usagers, approvisionner la filière bois et préserver la biodiversité : rôle des élus dans la gestion multifonctionnelle face aux changements climatiques » et « L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique ».
- ✗ **Déployer du programme dans 1000 communes la forêt fait école** : création de forêts pédagogiques pour sensibiliser les scolaires.
- ✗ **Poursuivre les partenariats avec les territoires** : des actions seront menées à l'échelle des territoires sur l'amélioration du **foncier forestier**, le partage de l'espace forestier, la **construction** de bâtiment public **en bois local**, l'organisation de **filière courte bois énergie**, l'animation des **commissions forêt...**



## LA COFOR39, quels sont les membres du conseil d'administration ?

Michel BOURGEOIS	ENTRE-DEUX-MONTS	Président
André JOURD'HUI	POLIGNY	Vice-Président Résineux
Noël BARBIER	CHAMPAGNEY	Vice-Président Feuillus - Secrétaire
Alain CUBY	VALEMPOLIÈRES	Trésorier
Catherine BOHÈME	SALINS-LES-BAINS	Administratrice
Bénédicte BOURGEOIS	LONGCHAUMOIS	Administratrice
Denis CAMELIN	MORBIER	Administrateur
Evelyne COMTE	SUPT	Administratrice
Carole DELORME	ETIVAL	Administratrice
Dominique DEVILLERS	LAMOURA	Administrateur
Monique FANTINI	CHAUX-DES-CROTENAY	Administratrice
Georges-Henri FLORENTIN	SIROD	Administrateur
Michel GIRARDOT	FONTENU	Administrateur
Pascal GRENIER	CHAMPAGNOLE	Administrateur
Florent JOURDAIN	ARINTHOD	Administrateur
NICOLAS KOEHREN	MONT-SOUS-VAUDREY	Administrateur
Jean-Louis MORLIER	RANS	Administrateur
Pascal POIBLANC	ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX	Administrateur
Gilles POULET	ARBOIS	Administrateur
Jean-Noël RASSAU	ONoz	Administrateur
Jean RICHARD	LAC-DES-ROUGES-TRUITES	Administrateur
Florent SERRETTE	MIGNOVILLARD	Administrateur

*Si vous n'êtes pas encore adhérent, rejoignez-nous !*